



MAIRIE DE NANTERRE
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

**Objet : Demande de subvention 2023 à la DRAC Île-de-France –
Ministère de la Culture pour le secteur Arts Plastiques.**

DEC. 2022-165

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : 08 NOV. 2022

Et après Publication le : 0 NOV. 2022

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Considérant la volonté de la Ville de développer les actions dans le domaine des arts plastiques,

DECIDE

Article 1 : De solliciter la DRAC Île-de-France – Ministère de la Culture pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2023 pour le secteur Arts plastiques.

Article 2 : D'autoriser Madame le receveur municipal à encaisser ladite ou lesdites subvention(s).

Nanterre, le

08 NOV. 2022

Le Maire de Nanterre

